ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Succession de Mme Julia Wittum vs Frantz Wittum.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 8675 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après décrits, le LUNDI, 30 juillet 1883, à 10 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Tout le contenu et les installations du café et salon de bière bien connu, No 44 rue St Charles dans le Premier District de cette ville.

2° Les meubles et effets mobiliers renfermés dans le dit local No 44 rue St Charles.

Conformément à des inventaires déposé à mon bureau.

Les dites ventes auront lieu en bloc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 juil—18,25,30

Jules T. Morel vs John M. Butchee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 9028.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 25 août 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation anciennement Jersey, Deuxième et Troisième et désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 3 mars 1836 et déposé pour référence à l'étude de J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro soixante-dix-sept. Lequel dit lot mesure trente-et-un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent pieds, et trente et un pieds six pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter H. Keenan, par acte pardevant A. Hero, Jr, notaire, en date du 13 juillet de 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir: quatre cent soixante-huit 75|100 piastres ($468 75) avec intérêt de 8 o|o à partir du 1er juillet 1882 jusqu'à parfait paiement. 5 o|o honoraires d'avocats sur le montant réclamé, quinze piastres de frais pour prime de police d'assurance; quatre piastres de frais pour copie de l'acte et tous les frais dans cette affaire, etc.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, sur la dite propriété, en date du 1er juillet 1882, chacun pour la somme de quatre cent soixante-huit 75,00 piastres, $468 75, tiré par le dit John M. Butchee à son propre ordre et par lui endossé, payable à deux et trois ans après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et en outre assumera toutes les obligations du dit acte de vente et hypothèque.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y a comptant sur les lieux en cas que le prix de l'enchérisseur sur la propriété sur le après la déduction des susdites frais et taxes dues sur la dite propriété au comptant serait moins que le montant spécifié de la réclamation du plaignant avec intérêts comme il est ci-dessus mentionné et du billet qui devra être assumé comme il est dit plus haut, alors l'acquéreur paiera au comptant au plaignant la réclamation ci dessus mentionnée et assumera les billets ci-dessus décrits à raison de l'extension de la balance du prix de son enchère.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
24juil—24 31—2 14 21 25 août.

Deloré Barthe vs Mme Vve Adèle Hepp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 8938. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 11 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou partie de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Edward, (autrefois Melpomène), Constance et Terpsichore, composé de quatre certains lots de terre ayant les dimensions suivantes, à savoir:

1° Un certain terrain mesurant vingt neuf pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Annonciation sur cent-vingt pieds et neuf pouces deux lignes de profondeur et de façade à la rue Edward ou Melpomène dont il forme le coin.

2° Un autre certain terrain adjacent au premier et mesurant vingt pieds de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur.

3° Un autre certain terrain dans le même îlet que ceux ci-dessus décrits désigné par le numéro vingt huit sur un plan fait par C. F. Zimpel, en date du 3 janvier 1833, déposé comme plan No 5 en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville, lequel terrain mesure au pied américain vingt six pieds sept pouces de face à la rue Edward ou Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de cent sept pieds dix pouces et deux lignes.

4° Un autre certain terrain situé dans le même îlet que ceux précédemment décrits, désigné par le No 27 sur le même plan et mesurant 27 pieds de face à la rue Edward ou Melpomène par une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante neuf pieds dix pouces et deux lignes.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse des héritiers de W. T. Hepp, conformément à un acte passé pardevant Chs T. Soniat, notaire en cette ville le 5 août 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10juil—10 17 24,31—août 7 11

Mme Elizabeth F. Brandenburg vs Edward A. Yorke, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8835—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et principalement la propriété ci-après décrite, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Richard et Félicité, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les numéros cinq, six et sept de l'îlet numéro quarante-trois sur un plan du faubourg Annonciation, une copie du dit plan est déposée en l'étude de Louis T. Caire, anciennement notaire, et une autre copie annexée à l'acte passé pardevant James Graham, notaire, le 17 janvier 1856; lesquels dits lots mesurent conformément aux dits titres soixante et un pieds six pouces de face sur la rue Magazine, sur une profondeur et façade à la rue Richard de cent quatre-vingt quatorze pieds trois pouces et quatre lignes, sur une profondeur et façade à la rue Félicité de cent vingt-huit pieds et un pied trois pouces et cinq lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété que le défendeur a achetée de la veuve et héritiers de feu J. L. Warner par acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 27 février 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3 10,17,24,31—4 août

Manuel Abascal vs. Henry T. Lawler

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8387—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, privilèges de passage, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Laurel, Live Oak et Delachaise, désignés par les Nos sept, huit, vingt-trois et vingt-quatre, chacun mesurant comme suit, à savoir: les terrains sept et huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun, trente-deux pieds trois pouces de façade Avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur. Le terrain No sept formant le coin de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Laurel, et les terrains Nos vingt-trois et vingt-quatre sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente-deux pieds trois pouces de façade rue Delachaise, sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Lesquels terrains Nos vingt-trois et vingt quatre ont été acquis par le défendeur ici, par achat de la succession de Louis Cavalier, Sr., par acte passé pardevant Wm B Klein p ter, ancien notaire de cette ville, à la date du 10 juin 1874, dûment enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, livre 104 folio 370; et les dits terrains sept et huit ont été acquis par le dit défendeur ici, par achat de la succession de Madame M. A. Wilkins, par acte passé pardevant John T. Coffey, notaire en cette ville, le 26 juin 1873, enregistré au dit bureau de transfert, et dans le dit livre 104, folio 19.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17,24,31—7,14,18 août

Auguste & Dubins vs. Charles G. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8862—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 août 1883 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher ou Constance St-Joseph et Julia et désignés comme lots Nos treize et quatorze sur un plan dressé par Frederick Wilkinson, député voyer général, en date du 8 septembre 183. Le lot numéro quatorze mesure trente pieds de face à la dite rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent quarante pieds, et le lot numéro treize, touchant au numéro quatorze, mesure vingt-et-un pieds deux pouces de face à la dite rue Tchoupitoulas sur une profondeur de cent quarante pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise de Louis Bonnecaze, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell notaire, le 20 mai 18-1.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27 août 27

Philip Werlein vs. Curtis C. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6018—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 7 août 1883, à 11 a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain piano Mathushek, No 7829 maintenant sur les lieux, No 35 rue du Canal, au magasin de musique Werlein

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 juil—27, 7, 7 août

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Louis Fix et Mme Veuve Louis Fix, tutrice, possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No. 9016—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Moreau et Victoire, désigné par le numéro un, sur un plan dressé par Castaing et Celles en date du quatrième jour d'août 1866, déposé en l'étude d'Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, et mesure trente pieds de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent sept pieds un pouce et quatre lignes, entre lignes parallèles.

2° Vingt-quatre actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à vingt-trois actions en laissant de côté une action qui a été prise pour constituer un capital en argent, conformément à un acte intitulé acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir ses actions garanties par hypothèque en actions payées en argent.

Etant la même propriété acquise par feu Louis Fix de la succession de Mme C. Lamarque, par acte passé pardevant S. Magner, notaire, en date du 8 juillet 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de quatre-vingt-dix-huit piastres ($98 00) échéant le 1er jour de janvier 1884 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant; l'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et l'action de Banque par la Banque des Citoyens de la Louisiane à Henry Brinkman, passé pardevant Charles Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, le huitième jour de mai 1849, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 juil—25,—1,8,15,22,25 août

Mme S. E. Meteyer et al vs Joseph Hillgery.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 8747 — En vertu d'un writ de fieri facias pour frais à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan à l'Hôtel St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, MARDI, 21 août 1883, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Commune, St Charles, Carondelet et Gravier, mesurant vingt et un pieds deux pouces de face à la rue Commune, dix-neuf pieds deux pouces et quatre lignes dans le fond sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds onze pouces et deux lignes, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, une maison en briques à trois étages No 166 de la rue Commune, étant la même propriété achetée par Joseph Hilgery, des héritiers de Hart M. Shiff, par un acte passé pardevant P. C. Cuvellier, anciennement notaire en cette ville, le 21 mai 1870.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
20 juil—20, 27—août 3 10 17 21

John Chastant vs. Alcée Chastant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8385.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 août 1883 à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Live Oak, Deuxième et Troisième, et désignés comme lots Nos Sept et Huit sur un plan de Wm. T. Thompson, en date du 22 mai 1841 et déposé à l'étude de Louis T. Caire, notaire en cette ville. Le lot No. 8 mesure trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent trente-cinq pieds, et le lot No. Huit touchant au No Sept forme l'encoignure des rues Magazine et Troisième et mesure trente-cinq pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent trente-cinq pieds et de façade à la rue Troisième de cent trente-cinq pieds. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Mme Emma Irène Rousseau, femme en séparation de biens de George D. Hite, par acte passé pardevant Jules Mossy, notaire, le 10 août 1875.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12juil—12 19 26 2 9 14août

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Aerks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8930—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 18 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois lots de terre, ensemble situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Moreau et Victoire désignés par les numéros trois, quatre et cinq sur un plan dressé par John Bills, architecte, le 26 mars 1849 et déposé avec le livre de plans de Charles Boudousquié, auparavant notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun, au pied américain, vingt huit pieds un pouce de face à la rue Moreau sur une profondeur de cent seize pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et ensemble avec soixante-trois actions, maintenant réduites à soixante-neuf actions, du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Acquis par le défendeur de la succession de Jacques Courtault, conformément à un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire, le 11 octobre 1864.

Saisi dans l'affaire dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent quatre-vingt douze piastres ($292 00), échéant le 1er novembre 1883 et renouvelable, conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. L'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et l'action de banque de la Banque des Citoyens de la Louisiane à Jacques Courtault, passé pardevant Charles Boudousquié, anciennement notaire à la Nouvelle-Orléans, le 19 mai 1849, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 juil—18 25 août 1 8 15 18

Mme Catherine Goepper vs Philip Kassel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8664.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 août 1883, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Howard, (ci-devant Gironde), Liberté (ci-devant St Paul) Poydras et Lafayette (ci-devant Hevia), désigné comme le terrain No cinq sur un plan dressé par W. H. Atkinson, architecte, et enregistré comme plan No 58 dans les livres de J. B. Marks, ancien notaire de cette ville. Ledit terrain mesure vingt-six pieds, quatre pouces et sept lignes de face à la rue Howard, sur une profondeur de cent sept pieds onze pouces et six lignes entre lignes parallèles, et a été acheté par le défendeur du plaignant par acte passé pardevant Joseph Cohn, notaire, le vingt-quatre mai 1866.

2° Une moitié d'un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gironde, Poydras St Paul et Hevia, désigné par le numéro quatre, sur un plan dressé par W. S. Atkinson le 15 mars 1841, déposé même plan 58 en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire. Le terrain mesure vingt-six pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Gironde, sur cent sept pieds, dix pouces, plus ou moins, de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, sur la moitié dudit terrain la plus rapprochée de la rue Poydras, et a été achetée par le défendeur à une vente faite par Harry T. Hays ex-shérif de cette paroisse, par acte portant la date du 19 mai 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions - Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 juil—7,14,21,28 4,7 août

Rudolph F. Theurer vs. Franz Wittum et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 9,013.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 22 août 1883, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville Douane, Marais et Tonti, désigné comme le lot numéro quatre sur un plan annexé à un acte déposé en l'étude de O. de Armas, notaire, en date du 19 avril 1866. Le dit lot mesure, au pied américain, vingt-sept pieds un pouce de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent six pieds, entre lignes parallèles et égales.

Laquelle propriété a été achetée par Frans Wittum de Mme veuve Marie Saniger, par acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire, le 16 juillet 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juil—21 28 4 11 18 22 août

Lehman Abraham & Co vs. McFarland & Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7,043—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs, McFarland & Dupré (Frank P. McFarland et Raoul Dupré) dans un certain procès maintenant en litige dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 8951 Division D du dossier de la dite Cour, intitulé Frank P. McFarland & Raoul Dupré vs. Lehman Abraham & Co., dans lequel les plaignants réclament et demandent un jugement contre les défendeurs pour la somme de Trente Mille Piastres avec intérêt à partir du jour de la demande judiciaire et tous les frais de procès, supposés avoir été encourus par les plaignants par le fait de l'émission illégale d'un "attachement" dans cette affaire, qui a été renvoyée.

Le dit procès n'a pas encore été appelé et dans lequel pétition les plaignants demandent que l'affaire soit plaidée devant un jury.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24juil—24, 28—1, 4 août

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Richard T. Burke vs. George Habisreitinger et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 8979—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Harmony, Chippewa, Pleasant et St Thomas, anciennement Fulton. Les dits lots étant désignés par les numéros un, deux, trois et quatre de l'îlet numéro trois, et mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro un mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent treize pieds six pouces sur la ligne qui le divise du dit îlet, et cent huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux et étant borné à l'arrière par le lot numéro huit du dit îlet. Le dit lot numéro deux mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue St-Thomas, anciennement Fulton, sur une profondeur de cent huit pieds neuf pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro un et cent quatre pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro trois, et est borné dans le fond par le lot numéro sept. Le dit lot numéro trois mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue St Thomas, cent quatre pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro deux, quatre-vingt-dix-neuf pieds trois pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre, et borné dans le fond par le lot numéro six. Le dit lot numéro quatre forme l'encoignure des rues St-Thomas, anciennement Fulton, et Pleasant, et mesure trente pieds neuf pouces de face à la dite rue St-Thomas, anciennement Fulton, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-neuf pieds trois pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trois et quatre vingt-quatorze pieds six pouces de profondeur et de face sur la rue Pleasant, le tout au pied américain.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans la partie communément connue comme Faubourg Livaudais et désigné comme lot numéro onze de l'îlet numéro huit sur le plan dressé par B. Buisson, voyer, déposé pour référence en l'étude de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, le dit lot forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas, anciennement Levée, et Neuvième, et mesure, au pied anglais, cinquante et un pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas, anciennement Levée, sur une profondeur de cent-quinze pieds dix pouces sur la rue Neuvième et une profondeur de cent-seize pieds, huit pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro dix et est borné par les rues Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas, anciennement Levée et St Thomas, anciennement Fulton.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 juil—27,3,1-,17,24,28 août

Kritton et Bright vs Charles G. Johnson.

Lewis & Williams vs Charles G. Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—Nos 8409 et 5425.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 8 août 1883, à 10 heures A. M. de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de vieilles machines, vieux fer, vieux bras de fer, vis, divers, etc, d'après un inventaire enregistré à mon bureau; lesdits objets se trouvent en ce moment dans la fonderie rue Tchoupitoulas, entre Julia et St Joseph, dans le Premier District de cette ville.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28 juil—28 31—août 2,8

A. Rochereau & Co vs Veuve Pierre Letellier et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8829.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI 7 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros dix sept et dix huit de l'îlet No 442 borné par les rues Hagan, anciennement Première, St Jean, Ursulines, St-Philippe et Baudon, anciennement Deuxième. Les dits lots ont les dimensions comme suit, à savoir: Le lot numéro dix sept mesure trente-trois pieds quatre lignes (33' 0" 4"') de face sur la rue St Jean sur une profondeur et façade sur la rue Hagan de [illegible] sept pieds cinq pouces de profondeur sur le côté qui le sépare du lot No 18 et trente deux pieds de largeur dans le fond.

Le terrain dix huit mesure trente-trois pieds quatre lignes de façade rue St Jean, cent trente sept pieds cinq pouces de profondeur sur la limite du côté du terrain dix-sept, cent quarante six pieds dix pouces de profondeur sur la limite du terrain dix-neuf, et vingt-deux pieds de largeur à l'arrière-fond.

Etant la même propriété acquise par feu Pierre Letellier de L. C. A. Briand, par acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 27 octobre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
7 juil—6 14 21 28—août 4 7

Succession de H. H. Maskins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8494. — En vertu d'un ordre de vente daté du 21 juillet 1883, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 4 août 1883 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptoirs, vitrines, etc d'après une liste de saisie enregistrée dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juil—24,28, 1,4 août

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Dr. E. Dreifus vs. M. et Mme Seligman, in solido.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 7330.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 900 rue des Magasins, dans le Sixième District de cette ville, le MARDI, 7 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de Meubles et un Piano.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
T. M. HEATHERTON,
28 juil—28 août 2 7 Constable.

Frederick Klein, Sophia Masel, femme de Francisco Mariano, subrogés vs Frederick et Sophie Nistratz—Le même vs le même.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans, Nos 4713, 4714.—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 11 août 1883, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Sophia Verling, veuve de Jacob Kohlman maintenant femme de Frederick Mistratz, à un certain îlet ou carré de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, D'Hémécourt et Rendon, et l'Avenue Hagan, se composant de sept lots de terre numérotés de un à sept inclusivement d'après un plan dressé par Jos. Pilié, le 1er mai 1840, déposé avec les archives de feu D. L. McCay, notaire, le dit îlet mesure, au pied américain, 312 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Commune, 3[illegible] pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Rendon 307 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue D'Hémécourt et 111 pieds 1 ligne de face à l'Avenue Hagan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY,
12 juil—12 19 26 août 2 9 11 Constable.

Burke & Thompson vs. J. Lacoste & Sons, les mêmes vs. les mêmes.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—Nos 4,809 et 4,813—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. E K Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au coin des rues Kerlerec et Dauphine, SAMEDI, 4 août 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le contenu et les installations de la grocerie située au coin des rues Dauphine et Kerlerec.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY, Constable.
25 juil—25 30, 4 août.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

JE certifie ici, que le 3me jour de juillet 1883, un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire ci-après intitulée et portant les chiffres suivants, savoir:

Catherine E Ryan vs. John G. Ryan, son époux. } No 8793.

Sur motion de John Gilmore, avocat de la plaignante, et sur la production de preuves à l'appui de la prière de la plaignante, la loi et les témoignages étant en faveur de la plaignante.

Il est décrété, adjugé et ordonné que le défaut enregistré le 27 juin 1883, soit maintenant confirmé et rendu péremptoire; et conséquemment que jugement soit rendu en faveur de la plaignante, Catherine E. Ryan, et contre le défendeur John G. Ryan, son époux, décrétant une séparation de propriété et une dissolution de communauté existant entre eux; la plaignante payant les frais.

Jugement rendu et signé le 3 juillet 1883.
Signé, A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 6me jour de juillet, An de Notre Seigneur le Mil-Huit Cent-Quatre-Vingt-Troisième.

JAS. D. RANKIN,
10juil—10,17,31,31 7 août Sous-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

Montardier & Louque et Charles Montardier, individuellement et comme associé de la dite raison sociale vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 9020.

Ordre de Cour—

La cession de la propriété de la raison sociale de Montardier & Louque et du demandant Charles Montardier individuellement et comme associé de la dite raison commerciale, est acceptée par la cour au profit de leurs créanciers, et il est décrété qu'une assemblée de leurs dits créanciers ait lieu pardevant Amédée [illegible] notaire, le JEUDI, le 16me jour du mois d'août 1883, à 11 heures du matin; à l'effet de délibérer sur les affaires de ladite raison sociale Montardier & Louque et de Charles Montardier, individuellement et comme associé de la dite raison sociale, et, dans l'intervalle, que toutes les procédures judiciaires contre leurs personnes ou leurs biens soient arrêtées. Il est de plus ordonné que l'honorable F. Rozier, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20juil—9 16 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois terrains de valeur dans le Troisième District.

Succession de Jean Gatti et de sa femme

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 8,574.

A l'encan—A longs termes.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureaux 45 rue Royale—SAMEDI, 25 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 25 juillet 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois certains terrains dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Pologne, Royale, Kentucky et Chartres, désignés par les Nos. 9, 10 et 11, lesquels dits lots se touchent et mesurent ensemble 86 pieds 3 pouces de face à la rue Pologne sur 100 pieds de profondeur et de façade à la rue Royale.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit pour des billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale du vendeur et privilège sur la propriété vendue, et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et toutes les clauses usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets et la police d'assurance transférée.

L'acquéreur devant payer en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.

L'acte de vente, pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour assurer la vente.

26juil—août 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District—Rue Baronne entre Delord et Calliope.

Succession de Mme B. McGuiness.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 8988.

A l'encan—à longs termes.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 25 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu de deux certains ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 20 et 23 juillet 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 13 dans l'îlet borné par les rues Delord, Baronne, Calliope et Carondelet, ayant 27 pieds 3 4|5 pouces de face à la rue Baronne sur 192 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 12, et 192 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 14 et 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond; ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans ou à un an au gré de l'acquéreur pour billets d'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 0|0 l'an du jour de la vente, garantis par hypothèque spéciale, lien et privilège de vendeur avec toutes les clauses usuelles de 5 0|0 pour honoraire d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des billets et transfert des polices d'assurance.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant W. O. Hart, notaire. Les acquéreurs assumeront, en sus du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1883, et devront faire un dépôt de 10 o|o comptant pour lier la vente.

24 juil—24, 25, 4,11,18, 25 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District,

Rue Hôpital, entre les rues Tonti et Rocheblave.

Succession de A. Darmani.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No. 8944.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale — SAMEDI, le 18 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 14 juillet 1883, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances y appartenant, situé dans le Second District de cette ville désigné par le No 3, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Quartier, Tonti et Rocheblave, le dit terrain mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Hôpital, la même largeur dans le fond sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté vers la rue Rocheblave et 85 pieds 4 pouces 7 lignes sur la ligne du côté [illegible] du lot No 4.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W O Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1883. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

18 juil 19,28—août 4,11 18

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix et terrains à Carrollton.

Succession de Chauncey C Porter.

No 40,183—Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 4 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1883, et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés suivantes, de valeur, à savoir

Six lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton, Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Levée, Monroe, Troisième, Leonidas et Levée, et désignés par les lots Nos 49, 50, 51, 70, 71 et 72, et mesurant comme suit, à savoir: les lots Nos 49, 50 et 51 se touchent et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds et en largeur parallèle, le lot No 49 formant le coin des rues Monroe et Troisième; le lot No 70 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur 111 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 69 et 104 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 71 sur une profondeur dans le fond de 37 pieds 7 pouces et 4 lignes dans la ligne qui le divise du lot No 52 et 3 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 51, le lot No 71 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de [illegible] pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 70 et 93 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 72 et 39 pieds 2 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond sur la ligne qui le divise du lot No 51, et le lot No 72 étant de forme irrégulière, mesure 43 pieds 6 pouces de face à la rue Levée, 83 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 71 et 76 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 51.

Les améliorations sur la dite propriété consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages sur les lots Nos 51 et 72.

La propriété sera vendue conformément à un plan montrant les subdivisions et en lots au gré des acquéreurs.

Conditions de la vente—Comptant et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1878 payables en 1879.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Ernest Commagère, notaire.

4juil—4 14 21 28 août 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Magdalen Schneider.

No 8912—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 août 1883 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juillet 1883, il sera vendu à l'encan—

Deux terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 17 borné par les rues Berlin, Milan, Samuel et Live Oak, les dits lots se touchent et mesurent chacun 28 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Berlin, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1883, et déposera dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant P. J. Kraemer, notaire.

18 juil—18,25 —août 1 9.18

VENTES A L'ENCAN

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de commerce de choix.

Magasins, emplacements populaires de commerce.

Rue Poydras, entre Camp et Magazine,

—ET—

L'angle S. E. des rues Magazine et Lafayette.

Succession de feu William Florance.

No 6498 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, ENCANTEUR—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 25 août 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place du juge N. H. Rightor, de la Division D, en date du 10 juillet 1883, et aussi conformément à un décret de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, actuellement absent de la ville, en date du 16 juillet 1883, et rendus, chacun, dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrite, à savoir:

1° Les deux magasins en briques, à trois étages, désignés par les Nos 112 et 114 rue Poydras, dans le carré d'îlet borné par les rues Poydras, Magazine, Lafayette et Camp. Les terrains sont désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan de F. K. Wilkinson, daté du 7 avril 1838, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres, et mesurent, d'après le dit plan, chacun, 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face rue Poydras sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits de passage, de servitude et appartenant en quelque sorte. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprennent les deux magasins en briques à trois étages, désignés par les Nos 112 et 114 de la rue Poydras. Les magasins sont occupés par MM. E. Thompson & Cie., et la compagnie d'imprimerie du Pelican, et à eux loués jusqu'au 1er octobre prochain, aux taux de $600 par an chacun.

2° La propriété de commerce, de choix, formant l'angle S. E. des rues Magazine et Lafayette, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Foucher, Lafayette et Girod, Premier District.

La propriété mesure 54 pieds 7 pouces 4 lignes de face rue Magazine, 53 pieds 8 pouces 4 lignes de largeur et de façade rue Foucher, sur une profondeur et façade rue Lafayette, de 100 pieds 9 pouces, et 103 pieds 1 pouce de profondeur du côté opposé, lequel morceau de terre fait partie des terrains désignés par les lettres A et B sur un plan du voyer de la ville, daté du 9 mars 1828 et déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire de cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant les vastes et solidement construits magasins en briques à un étage, désignés par les Nos 104 et 106 de la rue Magazine, loués à MM. Smith Bros, jusqu'au 1er octobre prochain, au taux de $1200 par an.

Conditions: Une moitié comptant; la part à crédit à un et deux ans pour des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les bâtisses seront assurées et la police transférée aux détenteurs des billets jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de la partie non expirée de l'année 1883, et un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication sera exigé comptant au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Ben Ory, notaire, aux frais des acquéreurs.

21 juil—21,28—août 4,11,18,25

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIETE DE VALEUR RUE DU CANAL.

Succession de Janet Stewart.

No 8736.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 25 août 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté du 16 juillet 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Johnson, désigné par le No 1 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Theodore Guyol, notaire, en date du 29 mai 1857, et mesurant 30 pieds de façade rue Canal sur une profondeur et façade rue Prieur de 120 pieds 10 pouces et 3 lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits de passage et de servitude qui y appartiennent.

2° Un autre terrain, situé dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme le No 2 sur le même plan, et contigu au terrain No 1 susmentionné et mesurant 29 pieds 8 pouces et 7 lignes de face rue Canal sur 120 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits de passage et de servitude en quelque sorte y appartenant.

Conditions—comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant E Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juil—21 28—août 4 11 18 25.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jacob M. Wolff.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dossier No [illegible]

Vente à l'encan pour prix comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—MERCREDI, 8 août 1883, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rotonde de l'Hôtel St Charles en cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, en date du 5 juillet 1883 dans l'affaire de la succession de Jacob M. Wolff, il sera vendu

CINQ CERTAINS TERRAINS avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, appartenant à la susdite succession, terrains situés dans le Premier District de cette ville, carré de l'îlet borné par les rues Commerce, Peter, Julie et St Joseph, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement, lesquels sont contigus les uns aux autres et mesurent, mesure anglaise, [illegible] pieds de façade rue Commerce, 19 pieds 5 pouces et 3 lignes chacun. Le terrain No 1 mesure [illegible] de façade rue Julie et 111 pieds [illegible]. Le terrain No 2 [illegible]. Le terrain No 3 a une profondeur de 112 pieds 7 pouces et 3 lignes du côté du terrain No 4. Le terrain No 4 a une profondeur de 112 pieds 7 pouces et 3 lignes du côté du terrain No 3, et 113 pieds 1 3|5 ligne du côté du terrain No 5. Le terrain No 5 a une profondeur de 113 pieds 1 3|5 ligne du côté du terrain No 4 et 113 pieds 5 pouces du côté opposé, près de la rue St. Joseph.

Conditions—Comptant sur les lieux; l'acquéreur assumant en sus de son enchère, toutes taxes dues et exigibles en 1883.

L'acte de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur.

7 juil—7,14,21,28 —4 8 août

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Installation pour Café, Vins, Liqueurs, etc.

Succession de Henri Escarraguell.

No 8649—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureaux No 38 rue Royale—MARDI, 31 juillet 1883, à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 juin 1883, il sera vendu à l'encan, au café coin Dauphine et St-Louis—

Le contenu du dit local, comprenant installations pour café, meubles, etc.

Conditions—Comptant. 21juil—21 28 31

Succession de Ellen Broderick, veuve de Dennis Hanright, No 8442, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Maison en bois, à Alger.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 38 rue Royale—Il sera vendu à l'encan, JEUDI, 16 août 1883 à midi, à la Bourse Barrett, Alger, en vertu d'un ordre de l'honorable H. [illegible], en date du 9 juillet 1883—

Un terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, rue Ally, terrain borné par les rues Chestnut, Elmire et Peters, et mesurant 30 pieds de façade sur 126 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur. Le tout selon un plan déposé à la Bourse Barrett.

Conditions: Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1883.

L'acte de vente pardevant F. D. Seghers, notaire aux frais de l'acquéreur.

18 juil—14, 21, 28—août 11 & 16

SPARADRAP RÉVULSIF AU THAPSIA
Formule du Codex
Ce Sparadrap agit plus promptement, plus énergiquement que les huiles de croton, d'épurge, la pommade stibiée et autres préparations du même genre. Son emploi, d'une extrême facilité, ne tardera pas à vulgariser son usage dans le traitement des rhumatismes, irritations de poitrine, bronchites, rhumes, maux de gorge, etc., en un mot, dans tous les cas où le médecin veut obtenir une dérivation externe.
Prix de la Boîte de 5 Feuilles, 1 fr. 50
VENTE EN GROS
Chez DESNOIX & Cie, succrs d'ANGELIER, 17, Rue Vieille-du-Temple, à Paris
AU DÉTAIL: Chez tous les Pharmaciens

MALADIES DE POITRINE
Dans le plus grand nombre de cas GUÉRISON et, dans les cas désespérés, SOULAGEMENT MANIFESTE par l'emploi de l'Elixir alimentaire Ducro
Nombre de malades lui ont dû leur guérison après avoir employé sans résultat satisfaisant toute autre médication.
La formule de cet Elixir dont la base est le jus de viande et l'alcool, a été établie en 1868. Malgré les nombreuses imitations que son succès a fait naître, elle continue d'être préconisée par les sommités médicales de Paris, comme l'un des plus
PUISSANTS FORTIFIANTS
pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards débilités, etc.
Exiger sur l'étiquette l'orthographe DUCRO, la mention des médailles: Argent Paris 1873. Or, Compiègne 1877 et le dessin de la marque de fabrique: un phénix.
Paris, 20, place des Vosges et toutes les Pharmacies.

SIROP de RAIFORT IODÉ de GRIMAULT et Cie, pharmaciens à Paris
Depuis vingt années ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans les maladies des enfants pour remplacer l'huile de foie de morue et le sirop antiscorbutique.
Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et leur gaieté naturelles. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.

ASTHME
CIGARETTES INDIENNES au Cannabis indica de GRIMAULT & Cie
Pharmaciens à Paris.
Il suffit d'aspirer la fumée de ces Cigarettes pour provoquer l'expectoration et faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie, combattre la phthisie laryngée et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger sur chaque cigarette la signature de GRIMAULT et Cie.
Dépôt à Paris: 8, Rue Vivienne et dans les principales pharmacies

GOUDRON DE GUYOT
LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE
M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.
Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le maniement si désagréable du goudron.
Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.
Le Goudron de Guyot est recommandé dans les maladies suivantes:
EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille:
BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIATRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE
EN LOTION. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.
AFFECTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU
EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre parties d'eau (attiédie tenue spéciale.)
ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE
Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu, que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.
Dépôt à la Nouvelle-Orléans, Phie Duconge; Phie Schwab
A Paris, maison L. Frère, rue Jacob, 19

Exposition Universelle Paris 1878
GRANDE MÉDAILLE D'OR
Pour la pureté des produits.
Fabrique Spéciale de PRODUITS CHIMIQUES pour la PHARMACIE ET LA PHOTOGRAPHIE
Sulfate de Quinine pur (3 Médailles)
Salicylate de Soude et Acide Salicylique
POULENC & WITTMANN
Paris — 7, rue Neuve-Saint-Merri, 7 — Paris
Nouvelle-Orléans: CARROUCHÉ; RIVET.

SAVONS A° MOLLARD
Exiger la Marque de Fabrique.
Savon Sulfureux de Toilette d'une odeur fine et suave, forme une lotion nutritive qui conserve à l'épiderme sa souplesse.
Le Savon Sulfureux Médicinal s'emploie contre les affections de la peau, gerçures, engelures, démangeaisons, etc.
Savons à l'Acide Phénique et Savons de Goudron. Excellents préservatifs contre la petite vérole, le choléra, maladies de la peau, épidémies, etc.
A. MOLLARD, 14, rue Martel, Paris. — BARROU & VILLOT, Succ. Nouvelle-Orléans: RIVET, CARROUCHÉ, et tous Pharmaciens et Parfumeurs

ARSÉNIATE D'OR
Dynamisé du Dr ADDISON
Le plus ÉNERGIQUE et le PLUS ACTIF des RECONSTITUANTS.
On ne connaît pas de substance médicamenteuse qui ait donné des résultats aussi surprenants et décisifs. Elle est sans contredit le premier et le plus énergique de tous les reconstituants.
Les sommités médicales de tous les pays du monde, ont constaté et affirmé la puissance curative extraordinaire qu'elle possède. L'ARSÉNIATE D'OR DINAMISÉ du Dr ADDISON est le véritable remède souverain pour toutes les affections du système nerveux pour rétablir ce qu'il en est soumis. Il a des propriétés toniques qui rend tellement supérieure au fer dans les cas de Chlorose et Anémie. L'Arséniate d'or dynamisé exerce une influence extrêmement favorable dans les affections chroniques les poumons. Son action curative est certaine dans les cas d'ulcères de caractère malin, maladies de la peau et du lupus.
DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin
A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MAJEAU, HART Cie, CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

Salicylate de Soude Schlumberger
Chimiste à Paris, 26, rue Bergère.
SEUL REMÈDE INFAILLIBLE CONTRE LES DOULEURS NÉVRALGIQUES LA GOUTTE & LES RHUMATISMES AIGUS ou CHRONIQUES
Le rapport fait à l'Académie de Médecine de Paris, par les sommités médicales, constate 95 0/0 de guérison en 3 jours et souvent en 24 heures.
LE SALICYLATE DE LITHINE
Agit plus énergiquement dans les cas de GOUTTE AIGUE et de la GRAVELLE.
LES PASTILLES SALICYLÉES
Recommandées contre les Affections de la Gorge et des Bronches, et spécialement pour guérir les Aphtes et le Croup.
LE VIN SALICYLÉ
Tonique antiseptique efficace pour les tempéraments faibles et fiévreux.
Dépôts: Nouvelle-Orléans: MM. RIVET et CARROUCHÉ, droguistes.

GOUTTES RÉGÉNÉRATRICES du Docteur Samuel THOMPSON
Ces GOUTTES possèdent une puissance reconstituante telle qu'elles figurent au premier rang parmi les découvertes de la science moderne.
Elles rendent entièrement ou augmentent considérablement les forces perdues soit à la suite de longues maladies ou d'excès de jeunesse.
C'est surtout dans les pays chauds que les gouttes régénératrices sont appelées à apporter d'inappréciables services, rendant à l'homme sa puissance et sa virilité et contribuant à augmenter la force et développer la beauté de la race humaine.
DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS: Pharmacie GELIN, 38, rue Rochechouart
Exiger sur tous les flacons la marque de Gelin
A la Nouvelle-Orléans: MM. RIVET-MARCEL MAJEAU, HART Cie, CARROUCHÉ et dans toutes les pharmacies.

PEPSINE BOUDAULT
EXPOSITION UNIVERSELLE 1867
Le Jury Académique a décerné la médaille unique A LA PEPSINE BOUDAULT la seule recommandée par le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur Napoléon III et la seule admise dans les HOPITAUX DE PARIS.
Elle est conseillée par les plus grands médecins avec un succès infaillible, sous forme de Vin, Elixir et Poudre (5. de 30 gr.) dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Indigestions, Diarrhées, Gaz, Pesanteurs, Migraines et les Vomissements chez les Dames enceintes.
A la Nouvelle-Orléans, Molgin, Duconge, Bogel, Mannesl et Cie, Hart
Et chez les principaux Pharmaciens anglais et français.
A Paris, chez HOTTOT, succr, 24, rue des Lombards.

Médaille d'Argent, Exposition de Paris 1875.
GUÉRISON PROMPTE ET RADICALE de toutes les Affections de la Poitrine et de la Gorge par le SILPHIUM Cyrenaïcum
dont les propriétés exceptionnelles viennent encore d'être proclamées devant l'Académie de Rome, par le Dr LANZI, qui conclut dans son rapport, que le Silphium est destiné à prendre place parmi les remèdes les plus efficaces, dans la cure des maladies chroniques de l'appareil respiratoire: Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Phthisies, Laryngites, Angine, Croup, Fatigue de la Voix, etc., etc.
DERODE et DEFFÈS, seuls propriétaires et préparateurs, 2, rue Drouot, Paris.
Nouvelle-Orléans: RIVET; CARROUCHÉ; MARCEL MAJEAU.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU Dr FRANCK
BOITES BLEUES
Apéritifs, stomachiques, purgatifs, dépuratifs, contre le manque d'appétit, la constipation, la migraine, les étourdissements, les congestions, etc. Dose ordre 1, 2, à 3 gr. Exiger les véritables dans des boîtes Bleues recouvertes de l'étiquette en 4 couleurs et de la signature A. Bouvière en rouge. Paris, pharmacie Leroy, 15, rue Nve-St-Augustin.—New-York: Fougera. — Nouvelle-Orléans: Rivet; Carrouché. — Et toutes les bonnes pharmacies.

QUINQUINA BRAVAIS
EXTRAIT LIQUIDE
Contenant les principes actifs des meilleures qualités de Quinquina.
Tonique, Apéritif, Reconstituant.
GUÉRISON RAPIDE
Dyspepsie, Gastrite, Douleurs d'Estomac, Névralgies.
Migraines, Affections nerveuses.
Paris, Avenue de l'Opéra, 35. — Nouvelle-Orléans: CARROUCHÉ & RIVET.

SIROP ET VIN DE DUSART
AU LACTO-PHOSPHATE DE CHAUX
CES PRÉPARATIONS SONT LES SEULES QUI ONT SERVI AUX MÉDECINS DES HOPITAUX DE PARIS POUR CONSTATER LES PROPRIÉTÉS RECONSTITUANTES, ANTI-ANÉMIQUES ET DIGESTIVES DU LACTO-PHOSPHATE DE CHAUX.
ELLES CONVIENNENT:
aux Enfants pâles;
aux Rachitiques;
aux Jeunes Filles qui se développent;
aux Femmes délicates;
aux Nourrices, pour favoriser l'abondance et la richesse du lait;
aux Convalescents;
aux Vieillards affaiblis;
dans les Maladies de poitrine;
dans les Digestions laborieuses;
dans l'Inapétence;
dans toutes les maladies qui se traduisent par l'Amaigrissement et la Perte des forces;
dans les Fractures, pour la reconstitution des os;
dans la Cicatrisation des plaies.
Dépôt dans les principales pharmacies.

MALADIES DE POITRINE
Guéries par le
SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX
de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens, à Paris.
Ce Sirop produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop rosé avec la signature de GRIMAULT et Cie.
Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit les Bronchites, les Catarrhes, les Rhumes, les Consomptions, la Phthisie et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.
Dépôt dans les principales pharmacies.

SIROP DE RAIFORT IODÉ
DE GRIMAULT & Cie
Pharmaciens à Paris
Philadelphie 1876 — Vienne 1873
Le Sirop de Raifort iodé de Grimault & Cie est une heureuse combinaison de l'iode et des plantes antiscorbutiques: Cresson, Raifort, Cochléaria, dont l'efficacité est populaire depuis les temps les plus reculés.
Toutes les affections dans lesquelles l'usage de l'huile de foie de morue et des médicaments iodés est indiqué, sont combattues victorieusement par le Sirop de Raifort iodé de Grimault et Cie, avec cet avantage qu'il est facilement accepté et toléré par les estomacs les plus délicats, tandis que l'huile de foie de morue, les pilules et le sirop d'iodure de fer, occasionnent souvent du dégoût, de la diarrhée ou des accidents d'intolérance.
Depuis vingt années, ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans le traitement de la Phthisie et les Maladies des enfants; il est souverain contre les Scrofules, le Lymphatisme, le Rachitisme, l'Engorgement et l'Inflammation des Glandes du cou, les Tumeurs, les Gourmes et les diverses Éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'Appétit, tonifie les tissus, combat la Pâleur et la Mollesse des chairs, rend aux enfants leur vigueur et leur gaîté naturelles. C'est aussi un admirable dépuratif et un excellent médicament contre les croûtes de lait.
« Toutes les fois que l'huile de foie de morue est prise avec trop de dégoût, ou mal tolérée par les estomacs des malades et donne lieu, surtout chez les enfants, à de la diarrhée, elle est remplacée avec avantage par le Sirop de Raifort iodé de Grimault et Cie. »
Dr PETIT, (Extrait de la Tribune médicale de Paris.)
« Cette préparation, les faits cliniques l'ont établi, est indiquée dans les maladies de poitrine, les scrofules, le lymphatisme, le rachitisme, la pâleur et la mollesse des chairs chez les enfants, certaines maladies de la peau, en un mot, dans toutes les affections dues à un vice du sang. »
(Le Scalpel Médical Belge, 11 février, 1877.)
« Je ne saurais trop recommander le Sirop de Raifort iodé, c'est à mon avis, un des plus puissants modificateurs des constitutions lymphatiques. J'ai vu, sous son influence, des ulcères scrofuleux que rien ne pouvait guérir, qui avaient résisté à l'action de tous les caustiques, se cicatriser avec une rapidité extraordinaire. J'ai vu, chez les enfants, des affections tuberculeuses des os se modifier et se guérir par l'administration du Sirop de Raifort iodé. »
Dr GUESNARD, Ancien interne des Hôpitaux de Paris.
« Nous sommes heureux de signaler les excellents résultats que nous avons constamment obtenus de l'emploi du Sirop de Raifort iodé, comme régénérateur du sang, dans de certaines affections [illegible] que, quelque du sang, alors que l'iodure de [illegible] pareille, l'Huile de foie de morue et beaucoup d'autres [illegible] étaient insuffisants ou ne pouvaient être supportés par des estomacs trop délicats. »
Dr A. FAVROT.
« Le Sirop de Raifort iodé exerce la plus heureuse influence sur les fonctions respiratoires. Il est utile principalement [illegible] pulmonaire. Son action n'est pas moins efficace [illegible] leuses et rachitiques. C'est donc un médicament précieux, dont la saveur n'est pas désagréable et que l'estomac digère facilement, nous ne saurions trop en recommander l'usage. »
Dr E. GUIBOUT, Médecin des Hôpitaux de Paris.
« Mademoiselle M..., fille d'un banquier, avait épuisé à l'âge de 5 ans tout le répertoire des antiscorbutiques et des antiscrofuleux, sans obtenir la moindre amélioration. Le Sirop de Raifort iodé fut prescrit, et après trois mois de son usage de 8 à 10 cuillerées à café par jour, la guérison fut complète et radicale. »
Extrait du Journal Médical de Vienne (Autriche).
Dépôt à Paris, à la Pharmacie 7, rue de la Feuillade, près la Banque.
Dépôts dans les phies St-Cyr Forcade, Rivet, et chez MM. Carrouché, et Wheelock & Cie.

Sirop et Vin de Quinquina Ferrugineux
DE GRIMAULT & Cie
Médicaments toniques, fébrifuges, réparateurs et reconstituants.
Philadelphie 1876 — Vienne 1873
Depuis longtemps, chimistes et savants se sont ingéniés à trouver une combinaison que les médecins désiraient ardemment, et qui pût leur permettre d'administrer concurremment le Fer, qui est l'élément principal de notre sang, et le Quinquina, qui est l'agent tonique et fébrifuge par excellence.
MM. Grimault et Cie ont composé, sous forme de Sirop et de Vin, un médicament qui résout ce problème à la complète satisfaction du corps médical.
Le Sirop est spécialement recommandé pour les jeunes enfants et les dames délicates.—Le Vin, préparé avec du vin de Malaga vieux et généreux, est pris de préférence par les grandes personnes. Tous les deux contiennent le Phosphate de fer, qui est le plus estimé des médicaments ferrugineux, et le Quinquina jaune royal, qui est le plus actif des quinquinas et contient la plus grande quantité de sulfate de quinine et de principes toniques.
Le Sirop et le Vin de Quinquina ferrugineux de Grimault & Cie sont prescrits, toujours avec succès, dans toutes les maladies dues à l'anémie, à l'appauvrissement du sang. Ils sont toniques, fébrifuges, réparateurs et reconstituants; ils combattent l'atonie de l'estomac et des intestins, soit qu'elle provienne d'une mauvaise alimentation, d'un séjour prolongé dans les pays chauds ou humides, ou qu'elle soit le résultat de fièvres intermittentes ou aiguës, de diarrhées rebelles ou de la convalescence de longues maladies. Dans tous les cas où il faut exciter l'appétit, prévenir les accès fébriles, combattre les sueurs nocturnes, redonner au corps malade ses principes altérés ou perdus, soutenir les vieillards, les femmes délicates et les enfants débiles, ces deux préparations font toujours merveille.
« Le Sirop ferrugineux de Grimault est une des préparations pharmaceutiques les mieux réussies, un médicament ferrugineux vraiment scientifique, produisant des résultats beaucoup plus rapides que les autres préparations ferrugineuses des pharmacopées. Ainsi se trouve résolu le problème thérapeutique longtemps cherché : administrer le fer et le quinquina, ces deux agents d'une activité remarquable, sous une forme agréable aux malades. »
VINCENT KLETZINSKI, Professeur de chimie, Expert des tribunaux, Chimiste de l'hôpital impérial et royal de Wieden (Autriche).
« Il produit constamment les plus heureux résultats dans les cas de dyspepsie, chlorose, aménorrhée, hémorragies, leucorrhées, fièvres typhoïdes, diathèses et dans toutes les circonstances où il est nécessaire de relever les forces du malade et de restituer au sang ses principes altérés ou perdus. »
Dr ARNAL, Médecin de l'Empereur.
« J'ai beaucoup à vous remercier de votre excellente préparation de fer au quinquina; je m'en suis admirablement trouvé à la dose d'une cuillerée entre mes deux repas, et je compte en reprendre l'usage. »
Dr Bon DE LARROQUE, Chevalier de la Légion d'honneur.
« M. Ler..., âgé de quarante ans, atteint de dyspepsie avec débilité, flatulence stomacale et vomissements fréquents, a été mis à l'usage du Quinquina ferrugineux; au bout de quinze jours, le mieux était déjà sensible, les forces, l'appétit, la gaîté revenaient. Après deux mois de l'usage de ce médicament, M. Ler.... était entièrement guéri. »
Bulletin général de Thérapeutique de Paris.
« Cette préparation, qui permet de donner aux malades deux médicaments importants sous une forme agréable, est extrêmement facile à digérer. »
Dr CHARRIER, Chef de Clinique de la Faculté de Paris.
« Depuis 1856, j'emploie avec succès le Sirop de Quinquina ferrugineux de M. Grimault, et je le considère comme une très heureuse innovation. »
Dr CHASSAIGNAC, Chirurgien de l'hôpital Lariboisière, Paris.
« Ce médicament, toujours bien accueilli des malades, m'a constamment donné les résultats les plus avantageux que l'on puisse espérer de l'emploi des deux éléments qui en font la base. »
Dr HERVEZ DE CHÉGOIN, Membre de l'Académie de Médecine, Paris.
« Son goût agréable, exempt de toute saveur de fer, et surtout la facilité avec laquelle cette préparation est supportée par les malades les plus délicats, en font un médicament aussi efficace qu'attrayant. »
Dr MONOD, Chirurgien des hôpitaux de Paris.
A Paris, Maison GRIMAULT & Cie, 8, rue Vivienne
Dépôts dans les phies St-Cyr Forcade, Rivet, et chez MM. Carrouché, et Wheelock & Cie.